



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tour de France
Sécurité sanitaire et routière

Gap, le 27/08/2020

La 107^{ème} édition du Tour de France sera dans le département des Hautes-Alpes **mardi 1^{er} septembre** avec l'étape n°4 entre Sisteron et Orcières-Merlette et **mercredi 2 septembre** avec l'étape n°5 entre Gap et Privas.

Le port du masque obligatoire :



Avec le contexte lié au Covid-19, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes, en lien avec les maires des villes de départ et d'arrivée, a pris un arrêté **imposant le port du masque sur l'ensemble des territoires de ces deux communes et pas seulement sur la zone occupée par le Tour de France** :

- le 01/09 de minuit à 23h59 à Orcières-Merlette ;
- du 01/09 à 17h00 au 02/09 à 17h00 à Gap.

Un arrêté préfectoral rend également obligatoire le port du masque sur l'ensemble du parcours, sur le bord des routes : « Il s'agit d'une mesure barrière qui vise à protéger les riverains, les touristes et les spectateurs, alors qu'un brassage important de personnes est attendu. Cette mesure vise aussi à protéger les coureurs du Tour. Quand on aime ce sport, on en protège ses acteurs », souligne Martine CLAVEL. Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros.

En complément du port obligatoire du masque, les spectateurs devront, avec civisme et responsabilité, **maintenir une distanciation physique avec les autres personnes** : public, staff, coureurs... Il conviendra de savoir renoncer à se rendre sur des sites qui seraient déjà très prisés, comme la montée finale vers Orcières-Merlette.

Enfin, toujours en raison de ce contexte sanitaire, l'organisateur Amaury Sport Organisation (A.S.O.) a restreint l'accès du public et limité le nombre de personnes accréditées sur les zones de départ et d'arrivée. **Il ne sera notamment pas possible d'accéder aux zones coureurs.**

Le Centre opérationnel départemental (COD) sera activé à la préfecture des Hautes-Alpes les 1^{er} et 2 septembre, du 09h00 à 20h00, afin de coordonner l'action des services sur le terrain en matière de sécurité, de secours, de viabilité des routes, etc.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10
pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Préfecture des Hautes-Alpes

En plus des forces intégrées à l'organisation du Tour de France, ce sont **450 gendarmes, 150 sapeurs-pompiers, 50 policiers et près de 40 personnels des associations agréées de sécurité civile** (Croix-Rouge française, Protection civile, etc.) du département des Hautes-Alpes qui seront mobilisés pour assurer la sécurité et les secours, tant des coureurs que des spectateurs et riverains.

« L'ensemble des services de l'État sont ainsi mobilisés pour que cette épreuve sportive puisse pleinement se dérouler, tout en conservant son esprit festif, mais en garantissant une sécurité optimale, d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel », indique Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes.

En plus des consignes sanitaires, des règles de sécurité sont à rappeler :

- Je ne stationne pas sur la chaussée utilisée par le Tour et mon stationnement ne doit pas gêner les riverains.
- Sur le bord de la route, je ne traverse pas la chaussée sans vérifier l'arrivée éventuelle de véhicules. **Je renonce à traverser la route dès que des véhicules annoncent l'arrivée de la caravane publicitaire ou de la course.** S'il y a des barrière de sécurité, je ne les franchis pas.
- Je ne cours pas à côté, devant ou derrière les coureurs au risque de les gêner **ou de les faire tomber.**
- Au passage des coureurs, je m'écarte le plus possible de la chaussée, certains peuvent passer très près.
- **Je n'empiète pas sur la chaussée pour prendre des photos, vidéos ou selfies.**
- Les enfants doivent être surveillés et **les plus jeunes tenus par la main.**
- Les animaux de compagnie sont **tenus en laisse.**
- Je respecte la dimension éco-responsable du Tour, en **ne jetant pas mes déchets sur le bord des routes.**

Les restrictions de circulation :

- **Mardi 1^{er} septembre / Étape 4 / Sisteron – Orcières-Merlette :**

De 10h00 à 13h00, fermeture de la RD 948 de Val-Buëch-Méouge à Laragne-Montéglin, de la RD 942 de Laragne-Montéglin à Eyguians et la RD 1075 de Eyguians à La Bâtie-Montsaléon.

De 13h00 à 15h00, fermeture de la RD 994 de La Bâtie-Montsaléon à Montmaur, de la RD 937 de Montmaur au Col du Festre, des RD 17 et 117 sur la route du col de Rioupes jusqu'à Dévoluy (Saint-Disdier).

De 13h00 à 16h00, fermeture de la RN 85 entre Aspres-les-Corps (Rampe du Motty) et la RD 945 à Saint-Bonnet-en-Champsaur, de la RD 43 de L'Aullagnier à Chabottes et de la RD 944 vers Orcières-Merlette.

- **Mercredi 2 septembre / Étape 5 / Gap – Privas :**

De 10h00 à 13h00, fermeture de la RD 994 de Gap à La Bâtie-Montsaléon, la RD 1075 à Serres, la RD 994 de Montclus à Rosans.

Ces horaires peuvent être modifiées en fonction de la course et des conditions de sécurité. Plus d'informations sur www.bison-fute.gouv.fr et <http://inforoute.hautes-alpes.fr>.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes